

L'intersyndicale Education :
SNES-FSU, SNEP-FSU, SGEN-CFDT, SE-UNSA, SUDEDUC, SNETAA-EIL, FNLC-FO, SNCL-FAEN

A

Monsieur le Recteur de l'académie de Lille
Cité Guy Debeyre
20 rue Saint Jacques
59000 LILLE

Monsieur le Recteur,

Vous avez souhaité entendre les élus des personnels sur l'attribution des congés formation dans l'académie. Par ce courrier, nous voulons réaffirmer les principes qui sont communs à nos organisations syndicales sur un sujet sensible pour nos collègues puisqu'il s'agit d'une des seules possibilités pour eux de faire évoluer leur carrière.

Dans un premier temps, nous demandons qu'il n'y ait pas d'évolution cette année alors que le premier trimestre est déjà bien entamé. Les personnels ne comprendraient pas qu'un changement intervienne pour bouleverser une stratégie élaborée sur plusieurs années.

Ensuite, même si le système actuel n'est pas satisfaisant, ce n'est pas tant dans la façon d'attribuer les congés que dans la faiblesse de leur nombre que réside l'insatisfaction. Nous réaffirmons notre attachement à l'attribution des congés après contingentement par corps suivant l'effectif réel du corps, selon l'antériorité de la demande. En effet, la simplicité de ce barème le rend lisible de tous et sans doute moins contestable qu'un autre, il permet également aux collègues de programmer leur projet personnel dans la durée.

Nous ne souhaitons pas qu'il y ait un quota en fonction de la formation envisagée, cela irait à l'encontre de la demande d'assouplissement que vous souhaitez.

Concernant la nature de la formation elle-même, obtenir un congé formation entraîne une obligation à rester dans la fonction publique pendant 3 années, cela nous semble être une garantie suffisante pour ne pas remettre en cause les projets, cependant nous demandons que des explicitations soient sollicitées auprès des collègues pour lesquels le projet personnel ne semble pas correspondre à l'objet d'un congé formation, et ce dès leur première demande.

Sur la durée du congé, la déclinaison 5 – 6 ou 10 mois mise en place dans l'académie de Lille semble particulièrement convenir aux collègues et s'adapter à de nombreuses situations, comme en témoigne la diversité de leurs demandes. Nous avons proposé la possibilité d'ajouter la possibilité d'une durée de 8 mois et non de la substituer à une durée existante

Sur les non-titulaires, nous réaffirmons ce qui a été dit en séance : nous ne comprenons pas que l'on puisse faire candidater ces collègues et écarter ensuite ceux qui ne sont pas garantis de réemploi. L'avancée de la date d'attribution des congés est une première étape, mais elle ne saurait suffire : il faut en effet envoyer un signe fort à ces personnels et faciliter leur titularisation alors que le nombre de postes aux concours a fortement diminué et que les concours réservés et examens professionnels ont disparu.

Enfin, nous souhaiterions avoir des statistiques sur les + 10 ans et – de 10 ans d'ancienneté en fonction du sexe (nous avons remarqué que les femmes attendaient davantage pour passer les concours en raison de leurs obligations familiales), sur la réussite à l'agrégation (nombre d'inscriptions avant de l'obtenir, proportions de candidats en 2ème année de congé formation et en 1ère année)

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Recteur, nos salutations distinguées.

L'intersyndicale Education :
SNES-FSU, SNEP-FSU, SGEN-CFDT,
SE-UNSA, SUDEDUC, SNETAA-EIL,
FNLC-FO, SNCL-FAEN